

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

**Décision du 10 novembre 2021  
portant nomination des membres du conseil d'école de Télécom SudParis**

NOR : ECOG2133306S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom SudParis, notamment son article 1-1,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'école de Télécom SudParis, en qualité de représentants de l'Etat :

***Au titre du ministre chargé de l'industrie***

En tant que titulaire,

M. Théry (*Vincent*), chef de la Mission de tutelle des écoles, au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

En tant que suppléant,

M. Erasme (*Didier*), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles, au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

***Au titre du ministre chargé des communications électroniques***

M. Labelle (*Renaud*), sous-directeur expertise à l'Agence Nationale Sécurité des Systèmes d'Information.

## **Article 2**

Le directeur de Télécom SudParis est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 novembre 2021

Pour le ministre et par délégation :  
Le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU